

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV BH OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 14 avril 1997

Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5
Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2018, **SICAV BH OBLIGATAIRE** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2017 un dividende de :

4,496 dinars par action

Ce dividende sera mis en paiement à tous les guichets de la BANQUE DE L'HABITAT à partir du **jeudi 31 mai 2018** au choix de l'actionnaire :

- soit en numéraire,

- soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV BH OBLIGATAIRE sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 31 mai 2018.

Les actionnaires auront jusqu'au **mercredi 30 mai 2018** pour faire le choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions.